



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT DU C.C.A.S
EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNEE
PAR DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE
DU 4 JUILLET 2024

Application des articles R-123-21 et R-123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

N° 2024-20

Marché n°202405 signé le 4 décembre 2024 par M. Philippe COCHET, Président du CCAS de Caluire et Cuire et M. Ludovic BRISSON, Directeur d'Agence de la Société TK ELEVATOR FRANCE Agence de Lyon 39, rue Jules Guesde 69 504 ST GENIS LAVAL CEDEX.

- Objet :** Entretien des ascenseurs et monte charge de la Résidence Marie Lyan.
- Durée :** 1 an à compter du 1^{er} janvier 2025 renouvelable par tacite reconduction trois fois un an.
- Coût :** 2 161 € HT par an.

A Caluire et Cuire, le 4 décembre 2024
Philippe COCHET
Président du C.C.A.S

